

## Conditions Générales

1 - Toute inscription à nos activités, implique l'acceptation des présentes conditions générales. Pour les groupes constitués (centre de loisirs ou regroupement d'individuels), le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions de ventes ainsi que la documentation du stage à tous les participants.

2 - Inscription : pour être acceptée, votre demande doit être complétée, signée et accompagnée d'un chèque d'acompte de 25 %. Votre inscription sera effective dès réception de notre confirmation de réservation. Le solde doit être réglé au plus tard le jour de l'activité.

Le tarif spécial groupe est consenti à partir de 5 participants dans le cas où nous recevons la demande groupée.

3 - Nos prix comprennent l'encadrement par un moniteur diplômé et le prêt du matériel (sauf cas particuliers). Le transport, l'hébergement et les frais personnels ne sont pas pris en charge.

Nos prix n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Dans le cas d'une variation importante du coût de la vie, nos tarifs seraient modifiés en conséquence. Les renseignements que vous trouverez dans nos brochures sont donnés à titre indicatif.

4 - Le caractère particulier des activités de pleine nature nécessite certaines précautions : Les participants s'engagent à être en bonne santé, tant sur le plan moral que physique en rapport avec la course choisie, afin de permettre une progression normale au sein du groupe.

Savoir nager est indispensable à la pratique du canyon.

5 - Chaque participant respectera les consignes collectives et individuelles données par le guide ainsi que les règles générales de sécurité et de prudence. Nous nous réservons le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement inadapté peut compromettre sa sécurité, ou celle du groupe.

Les participants s'engagent à être régulièrement couvert par leur assurance individuelle responsabilité civile et dommage accident dès signature de la demande d'inscription. Tout participant s'engage formellement dans les termes suivants : "En m'inscrivant dans une activité ou stage que vous proposez, je suis conscient que durant celui-ci, je peux courir certains risques inhérents aux activités, et les assume en toute connaissance de cause et assure que je n'ai aucune maladie ou infirmité incompatible avec la pratique des sports de montagne. Je m'engage par conséquent, à ne pas reporter la responsabilité sur le guide. Ceci tiens lieu de décharge, valable également pour mes ayant-droits et tout membre de ma famille".

6 - Nous ne pouvons être tenue pour responsable de la perte, du vol, ou de la destruction du matériel personnel des stagiaires.

7 - Toute perte ou dégradation du matériel confié par nos soins devra être remboursée par le client au tarif de remplacement de l'année en cours.

8 - Annulation de votre part : toute annulation doit nous parvenir par écrit. Si vous annulez tout ou partie de votre stage, quel qu'en soit le motif, nous conserverons une partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation. A plus de 30 jours avant le début du séjour : une somme forfaitaire de 15€. Entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : la totalité de l'acompte. Entre 15 et 5 jours avant le départ : la moitié du coût du séjour. Moins de 5 jours avant le début du séjour : la totalité du coût du stage.

9 - Annulation de notre propre fait : nous nous réservons le droit d'annuler ou de modifier nos stages ou nos courses :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Dans ce cas vous serez normalement prévenu 21 jours avant le début du séjour, sauf circonstances exceptionnelles, et vous serez intégralement remboursé, mais vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité.

- En cas de circonstances particulières, ou pour des raisons de sécurité (orages, sécheresse, niveau trop faible des stagiaires...). Nous essayeront alors de trouver un site ou une activité de remplacement. Dans le cas le plus défavorable, l'activité pourra être reportée à une date ultérieure. En aucun cas les participants ne pourront prétendre à une indemnité.